

# Échos de la presse

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **41 (1912)**

Heft 18

PDF erstellt am: **21.06.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

### Récapitulation.

Epargne . . . . .	Fr. 2,331 14
Fonds de maladie . . . . .	» 911 71,
Fonds d'Administration . . . . .	» 89 20
Fortune nette au 1 <sup>er</sup> septembre 1912. . . . .	<u>Fr. 3,332 05</u>

Nous ne saurions oublier, en terminant le présent rapport, d'adresser de chaleureux remerciements à toutes les personnes, spécialement aux membres du Corps enseignant, qui ont bien voulu collaborer à l'œuvre de la mutualité scolaire. Nous attendons impatiemment le prochain règlement d'exécution de la loi fédérale sur les assurances, votée le 4 février dernier, pour être mis au bénéfice de la dite loi.

Quoi qu'il en soit, les résultats si réjouissants des trois premiers exercices nous sont un précieux encouragement pour travailler plus courageusement encore à la diffusion de l'œuvre mutualiste.

#### LE COMITÉ DE DIRECTION :

*Le Secrétaire-Caissier :*  
**J. Verdon, inst.**

*Le Président :*  
**Dr. P. Alex.**

*Bulle, septembre 1912.*

---

## ÉCHOS DE LA PRESSE

---

*Les lois scolaires belges.* — Le « Bon scolaire » qui constituait l'idée originale et la base fondamentale du projet Schollaert a dû être abandonné par son successeur, M. de Broqueville, pour être remplacé par une autre combinaison qui nous apparaît de la façon suivante d'après les discours qu'il a récemment prononcés.

L'Etat versera un subside proportionnel au nombre de classes de chaque école et participera dans la construction, l'entretien et le loyer des locaux scolaires.

Une échelle de traitements sera établie pour tous les instituteurs tenant compte de leurs années de services et de leur état laïque ou religieux.

L'Etat versera aussi sa quote-part pour ce traitement, ainsi que pour les augmentations et indemnités fixées par le projet. Mais les écoles libres subsidiées devront payer à leur personnel enseignant n'appartenant pas à une congrégation religieuse les traitements prévus pour les instituteurs communaux.

Enfin, les avantages, droits et obligations seront les mêmes pour toutes ces écoles en ce qui concerne l'hygiène, les programmes, les diplômes et l'inspection.

L'inégalité ne subsistera plus que du côté de la commune qui ne sera plus obligée de soutenir l'école libre située sur son territoire. Ce côté, cependant juste, du projet Schollaert a dû être abandonné parce qu'il aurait engendré une constante agitation anticléricale en mainte petite cité. Mais, il ne faut pas s'illusionner ; ce sacrifice ne suffira pas à la supprimer ; elle renaîtra sur un autre point.

\* \* \*

Le bon maître ne provoque pas lui-même ses élèves à la distraction par une longanimité dont tous sont victimes. S'il dicte, il ne se met pas à la merci des étourdis en leur répétant à satiété ce qu'ils n'auront pas pris garde d'entendre. Il use de l'interrogation comme d'un aiguillon, mais il sait n'en pas émousser la pointe ; après avoir adressé chaque question à la classe entière, il interroge nominativement un élève en lui faisant toujours répéter la question qu'on écoute ordinairement très peu ou dont on altère les termes et le sens ; il ne souffre pas qu'un camarade impatient prévienne la réponse et qu'ainsi les plus prompts empêchent les indolents de s'évertuer ; il note plus sévèrement une réponse au petit bonheur, un à peu près, une pure invention, qu'une ignorance, ou une erreur réfléchie ; il plie ainsi à une discipline excellente et rare : à se taire d'abord ou à répondre précisément, à écouter la question et à n'en pas sortir.

\* \* \*

*Pour enseigner le français.* — Qu'est-ce qu'enseigner le français, à des enfants ? se demande M. Blanguernon, au *Bulletin départemental de la Haute-Marne*. « C'est les mettre en état d'exprimer leurs sensations, leurs émotions, leurs idées. Et cela suppose qu'ils aient été tout d'abord exercés à observer et à sentir par eux-mêmes, activement, sincèrement. Sinon, qu'exprimeront-ils ? Ils ramasseront dans les coins de leur mémoire des bribes de lecture, des clichés ; leurs rédactions ne seront que des bavardages insipides, incolores, où l'esprit se fausse avec la langue. Nous avons grand besoin de nous réformer sérieusement sur ce point, conclut M. Blanguernon. »

\* \* \*

*Dévouement.* — Nous tirons d'un journal français les remarques suivantes sur ce qu'on pourrait appeler la « vertu professionnelle de l'instituteur » :

« Je viens de lire l'article d'un instituteur où l'auteur expose que, pour un salaire souvent dérisoire, ses collègues sont obligés de fournir, à l'école elle-même et dans toutes les œuvres annexes de l'école — mutualités ou cours post-scolaires, par exemple, — une somme de travail vraiment très considérable.

« Plusieurs fois déjà j'ai eu l'occasion de signaler ici-même que l'une des causes de la crise du recrutement dans l'enseignement primaire, c'est, précisément, la modicité des salaires : la France est parmi les nations européennes, l'une de celles qui paient le moins leurs instituteurs.

« Aussi bien puis-je, en toute liberté, avouer aux instituteurs que

leurs revendications, telles que les formulent certains de leurs camarades, m'ont souvent choqué. Qu'ils réclament le salaire qui doit leur permettre de vivre d'une vie parfaitement digne, et indépendante surtout, des politiciens en particulier, rien de mieux ! Mais lorsqu'ils se plaignent que leur mission — délicate et noble, entre toutes, encore que bien mal comprise quelquefois par ceux-là mêmes qui ont accepté de la remplir — les absorbe trop complètement, ne leur laisse pas assez de liberté, non, je ne puis les suivre.

« Oublient-ils, en effet, que l'instituteur n'exerce pas un métier vulgaire, que c'est une tâche sociale, qui, plus qu'une autre, devrait exiger de rares vertus de dévouement, qu'ils assument ?... »

« L'Eglise l'a, d'ailleurs, si bien compris que, lorsque la liberté religieuse n'avait pas encore été traquée légalement par le sectarisme anticlérical, elle confiait le soin d'instruire et d'éduquer les enfants de ses fidèles à des hommes qui, pour se mieux consacrer à cette œuvre éminente, renonçaient au monde, à ses devoirs et à ses joies.

« Nous ne songeons certes pas à demander à tous les instituteurs ce même désintéressement absolu, si admirable, dont les congréganistes trouvaient la force dans l'intensité d'une vie toute vouée à la gloire de Dieu. Du moins, doivent-ils se rappeler toujours qu'ils ne sauraient ménager leur temps et leur dévouement sans risquer presque fatalement d'être inférieurs à leur tâche. »

Eugène DÉVAUD.

— 316 —

## BIBLIOGRAPHIES

**Cours de Morale, théorique et pratique**, rédigé conformément aux plus récents programmes, par J. Guibert, S. S., Supérieur du Séminaire normal à Paris. In-12, 399 pages. Broché. 2 fr. 50. (*Ancienne Librairie Poussielgue, J. de Gigord, éditeur, rue Cassette, 15, Paris.*)

Ce livre est à la fois un ouvrage scolaire et un ouvrage de doctrine. Etant un livre scolaire, il a dû être rédigé conformément aux programmes d'examens. A ce titre, il servira à la préparation du brevet supérieur et du baccalauréat (2<sup>me</sup> partie). Pour faciliter l'usage de ce « Manuel », l'auteur a adopté l'appareil ordinaire des livres classiques : sommaires, résumés, énoncés de devoirs écrits, procédés didactiques destinés à faciliter le travail des élèves. Œuvre de doctrine, l'ouvrage contient tout ce qui peut contribuer à la formation morale de la jeunesse : c'est une direction d'éducation en même temps qu'un Cours de Morale, de sorte qu'on peut le faire suivre avec grand profit même aux élèves qui ne se préparent pas aux examens. Quant à l'esprit dont son livre s'inspire, l'auteur le résume en ce peu de mots : « La Morale ne rendra l'homme pleinement homme que si elle le rattache à Dieu par la religion ; les chrétiens, qui s'attachent à Dieu par la religion, ne seront dignes de leur titre que si, par la Morale, ils s'efforcent d'acquiescer la perfection de l'homme et la dignité du citoyen. »